

Cote du document: EB 2019/128/R.37
Point de l'ordre du jour: 8 b)
Date: 4 novembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario
Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 14 octobre 2019, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2020 à hauteur de 1 062 millions d'USD.

Ressources disponibles pour engagement

I. Introduction

1. Conformément au Rapport de la Consultation sur la Neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds sont définies suivant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20.
2. L'application du principe du flux de trésorerie durable est le garant de la viabilité à long terme du Fonds. Conformément aux principes en vigueur, seules les ressources provenant de sources de financement effectivement disponibles entrent dans le calcul du montant des ressources disponibles pour engagement.
3. En 2014, le FIDA a commencé à diversifier ses sources de financement afin d'accroître ses capacités et d'exécuter un programme de prêts et dons en augmentation. Ayant souscrit un emprunt pour la première fois au cours de FIDA9, le Fonds poursuit aujourd'hui dans cette voie dans le respect des dispositions prévues dans le Cadre d'emprunt souverain.
4. Du fait de l'évolution de sa structure financière et de l'introduction du recours à l'emprunt qui constitue une source de financement stable venant s'ajouter aux contributions, le FIDA a commencé à s'orienter vers une optimisation plus dynamique des ressources.
5. L'institution devra, pour cela, procéder à un certain nombre d'adaptations des principes et des procédures qui permettent de déterminer la capacité d'engagement, afin d'intégrer l'ensemble des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif arrêté par la direction.
6. Le présent document a pour objet de soumettre une demande de recours au pouvoir d'engagement pour l'année 2020 fondée sur le principe du flux de trésorerie durable.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

7. Aux termes de la résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur FIDA9, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie

durable, par une mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".

8. Un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs, et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
9. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD, avant d'être porté par la suite à 3,2 milliards d'USD. Au 14 octobre 2019, les annonces de contribution reçues s'élevaient à 1,098 milliard d'USD.
10. À l'issue de la Consultation sur FIDA11, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,2 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,5 milliards d'USD. Au 14 octobre 2019, les annonces de contribution reçues s'élevaient à 1,04 milliard d'USD.
11. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est calculé en prenant en compte les contributions de base et les contributions complémentaires non affectées de FIDA10 et de FIDA11 au 14 octobre 2019, ainsi que les ressources du FIDA provenant des éléments suivants:
 - i) l'emprunt contracté auprès de l'Agence française de développement (AFD), approuvé par le Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session (EB 2016/119/R.38);
 - ii) l'accord conclu entre le FIDA et le Ministère finlandais des affaires étrangères concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session (EB 2019/126/R.28);
 - iii) l'accord conclu entre le FIDA et la République de l'Inde concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session (EB 2019/126/R.29);
 - iv) l'accord entre le FIDA et l'AFD concernant un prêt de partenaire consenti à des conditions favorables, approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session (EB 2019/126/R.49);
 - v) les remboursements des prêts et le produit des placements.
12. Dans un souci de transparence et en vue de maintenir une approche prudente de la définition des ressources, les emprunts qui seront contractés au cours de la période au titre du Cadre d'emprunt souverain seront inclus dans les ressources et présentés au Conseil d'administration à mesure qu'ils sont approuvés par les organes directeurs.
13. Ce principe s'appliquera également aux contributions à FIDA11 déjà annoncées, aux annonces de contribution à FIDA10 et FIDA11 dont le paiement est en cours de traitement et qui sont susceptibles de se concrétiser au cours de la période, ainsi que, le cas échéant, aux ressources provenant du produit des placements excédant le montant pris en compte dans les prévisions. Ces sommes seront comptabilisées dans les ressources à mesure qu'elles deviennent disponibles.

¹ Voir le document EB 2006/89/R.40.

14. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité (voir annexe).
15. Le graphique et le tableau 2 ci-après illustrent le niveau des ressources disponibles au 14 octobre 2019, le niveau des obligations de paiement découlant des engagements existants (par exemple, les décaissements de prêts et de dons au titre du programme de prêts et dons approuvé lors de précédentes reconstitutions), le niveau proposé du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable pour 2020, ainsi que l'impact global sur les flux de trésorerie et la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033). Ils permettent ainsi de comparer le niveau de liquidité avec l'exigence de liquidité minimale.
16. Par rapport aux prévisions établies l'année dernière, la liquidité du FIDA devrait diminuer au cours de l'actuelle période de reconstitution et lors des prochaines périodes. Cette situation tient à plusieurs raisons:
- i) Les montants décaissés par le FIDA au titre des prêts et dons ont fortement augmenté au cours des derniers mois, et cette tendance devrait se poursuivre tout au long de 2019, d'où l'attention particulière portée par la direction du FIDA au plan d'action pour les décaissements. Sur la base des chiffres réels, la direction a mis à jour les prévisions relatives aux ressources disponibles pour engagement qui avaient été établies l'an dernier et inclus des décaissements supplémentaires à hauteur de 562 millions d'USD au titre de FIDA11.
 - ii) Les annonces de contribution à FIDA10 ont été calculées en fonction des annonces de contribution reçues, soit 1,098 milliard d'USD, contre un objectif de 1,353 milliard d'USD.
 - iii) Le niveau cible de la reconstitution pour FIDA11 (1,2 milliard d'USD) a été abaissé pour ne prendre en compte que les annonces de contribution qui avaient été reçues et celles qui devraient se concrétiser. Au 14 octobre 2019, le FIDA avait reçu des annonces de contribution à hauteur de 1,04 milliard d'USD, dont 992,1 millions d'USD dans le cadre d'annonces de contribution ordinaires (incluant les contributions complémentaires non affectées et les montants dus au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette) et 51 millions d'USD au titre de l'élément don des prêts concessionnels des partenaires (aussi appelés "prêts de partenaire consentis à des conditions favorables"). En conséquence, les contributions prévues à partir de FIDA12 ont été ajustées à la baisse pour refléter un taux de croissance plus réaliste de 1% par an.
 - iv) Au 14 octobre 2019, les emprunts contractés comprenaient la dernière tranche du prêt de l'AFD² et trois prêts concessionnels de partenaires: 50 millions d'EUR de la Finlande, 50 millions d'EUR de la France et 20 millions d'USD de l'Inde. La direction prévoit des emprunts supplémentaires à hauteur de 637 millions d'USD au cours du cycle de FIDA11.
 - v) Les prévisions des besoins d'emprunt sont fonction non seulement du rythme des décaissements de prêts et de dons, mais aussi des futurs programmes de prêts et dons qui seront approuvés. Comme le montre le tableau 2, il est prévu de contracter des emprunts pouvant aller jusqu'à 939 millions d'USD au cours du cycle de FIDA12, notamment pour effectuer des décaissements de prêts et dons approuvés dans le cadre de reconstitutions antérieures.

² Le prêt consenti par l'AFD a été comptabilisé dans les emprunts prévus pour FIDA10.

Cette prévision s'explique par la forte croissance du programme de prêts et dons qui a débuté sous FIDA9 et qui s'est poursuivie pendant FIDA10 et FIDA11, sans s'accompagner d'une progression correspondante des ressources réelles reçues (c'est-à-dire les contributions réellement reçues par rapport aux niveaux cibles des reconstitutions), ainsi que par l'accélération des décaissements au cours des derniers mois.

- vi) La direction suivra de près les progrès réalisés en vue de l'obtention de nouvelles ressources, le rythme des décaissements de prêts et de dons, ainsi que les niveaux d'approbation du programme de prêts et dons³. Elle accordera une attention particulière aux facteurs atténuants tels que les annulations de soldes non décaissés et les remboursements anticipés de prêts.
17. Compte tenu des ressources disponibles et prévues et des hypothèses mises à jour, la liquidité du FIDA devrait rester constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus.
18. Comme le montre le tableau 1, les ressources disponibles pour engagement sont estimées à 1 799 millions d'USD pour 2020. Sur la base de ce montant, le FIDA prévoit de financer, en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable, un programme de prêts et dons pour 2020 à hauteur de 1 062 millions d'USD.

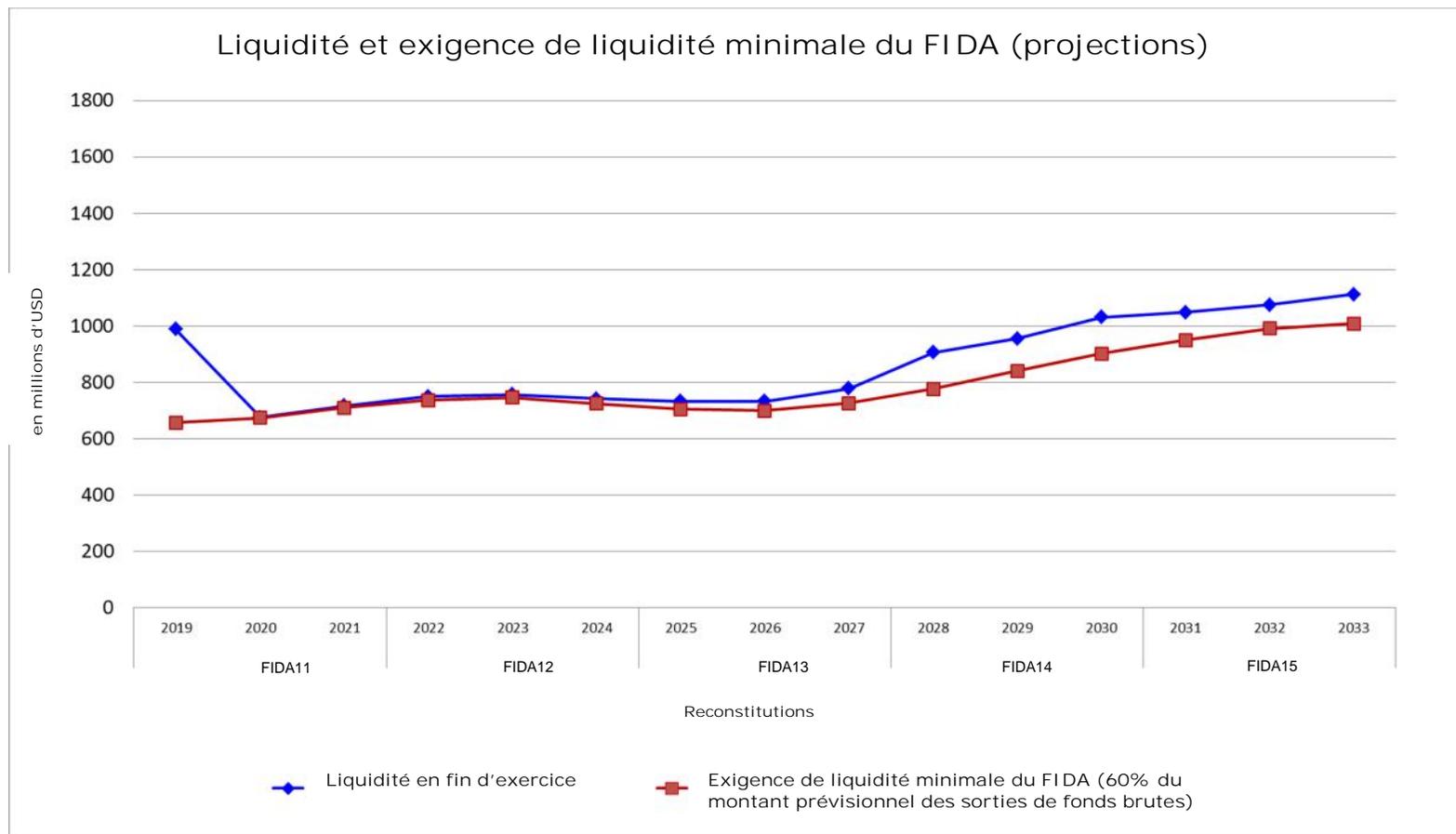
Tableau 1

Ressources disponibles pour engagement et programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable pour 2020

	<i>Total des ressources disponibles pour engagement pour 2020</i>	<i>Total du programme de prêts et dons pour 2020</i>
Total	1 799 millions d'USD	1 062 millions d'USD

³ Le FIDA négocie actuellement avec un pays donateur en vue d'obtenir un prêt d'un montant de 114 millions d'USD, qui serait versé en deux tranches en 2020 et 2021.

Figure 1
Flux de trésorerie et liquidité du FIDA
(en millions d'USD)



* Les chiffres ci-dessus se fondent sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts s'établissant, en moyenne pondérée, entre 5 et 6 ans; une hausse des dépenses administratives de 1,7% en 2019, puis de 1%; un rendement du portefeuille de placements égal à la moyenne pondérée des courbes à terme Euribor, LIBOR GBP, LIBOR USD, LIBOR JPY et LIBOR CNH, minoré de 20 points de base dans le souci de se fonder sur une hypothèse prudente. Les facteurs de pondération sont la répartition actuelle par monnaie de la valeur nette des actifs du portefeuille de placements et le profil des États membres en matière d'encaissement des contributions à la reconstitution des ressources sur six ans, établi sur la base des tendances observées par le passé. Pour les contributions à FIDA11, l'hypothèse retenue est de 990 millions d'USD, ce qui inclut les annonces de contributions à FIDA11 reçues à ce jour et les annonces pour lesquelles un instrument de contribution devrait être reçu avant la fin de 2019. En ce qui concerne les reconstitutions des ressources et le niveau des programmes de prêts et dons ultérieurs, l'hypothèse d'une croissance de 1% a été retenue. Les décaissements de prêts et de dons correspondent aux données historiques et aux stratégies de gestion.

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable
(en millions d'USD)

	<i>FIDA10</i>	<i>FIDA11</i>			<i>FIDA12</i>	<i>FIDA13</i>	<i>FIDA14</i>	<i>FIDA15</i>
	<i>2018 (chiffres effectifs)</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022-24</i>	<i>2025-27</i>	<i>2028-30</i>	<i>2031-33</i>
Liquidités en début de reconstitution des ressources	1 348	1 037	989	675	715	737	775	1 031
Entrées de fonds								
Remboursements de prêts	342	354	375	412	1 541	1 938	2 315	2 648
Encaissement de contributions ^a	296	373	301	285	1 200	1 287	1 371	1 457
Emprunts engagés	119	235	7	7	-	-	-	-
Nouveaux emprunts	-	-	120	517	939	328	715	830
Produit des placements	1	23	7	5	24	35	50	60
Sorties de fonds								
Décaissements	(826)	(910)	(924)	(973)	(2 976)	(2 732)	(3 171)	(3 767)
Engagements liés aux emprunts (service de la dette et frais)	(1,0)	(5)	(17)	(29)	(143)	(239)	(428)	(533)
Impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	(11)	(2)	(3)	(13)	(5)	(3)	(2)	(1)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(158)	(172)	(177)	(179)	(559)	(576)	(593)	(611)
Immobilisations	(5)	-	-	-	-	-	-	-
Variations internes des fonds et variations de change	68	-	-	-	-	-	-	-
Autres flux de trésorerie	-	56	(3)	7	-	-	-	-
Liquidités en fin de reconstitution des ressources	1 037	989	675	715	737	775	1 031	1 113
Total des sorties de fonds ^b	996	1 090	1 121	1 192	1 228	1 183	1 398	1 637
Exigence de liquidité minimale	598	654	672	715	737	710	839	982
Liquidités/total des sorties de fonds (en pourcentage) ^c	174%	151%	100%	100%	100%	109%	123%	113%
Programme de prêts et dons durable^a	-	1 759	1 062	679	3 500	3 606	3 715	4 203

^{a, d} Hors Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne.

^b À partir de FIDA11, le montant total des sorties de fonds, l'exigence de liquidité minimale et le pourcentage des liquidités par rapport aux décaissements correspondent à la moyenne des trois années.

^c L'exigence de liquidité minimale est fixée à au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes.

III. Recommandations

19. Sur la base de la situation des ressources au 14 octobre 2019, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme, et compte tenu des emprunts programmés (voir le graphique 1 et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2020 à hauteur de 1 062 millions d'USD.

Le tableau ci-après présente les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes sur lesquelles se fonde le calcul de l'exigence de liquidité minimale.

Tableau 1
Chocs de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de choc de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Accélération des décaissements	Le modèle financier de base table sur un profil de décaissement de 14 ans en moyenne. Le scénario repose sur l'hypothèse d'un profil de neuf ans.
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	Le choc correspond à une hausse du taux d'arriérés de paiement à 3% par an à partir de 2017, contre un scénario de base à 0,2% par an.
Évolution du rendement des placements	Le modèle financier de base table sur un rendement égal à la moyenne pondérée des courbes à terme Euribor, LIBOR GBP, LIBOR USD, LIBOR JPY et LIBOR CNH, minorée de 20 points de base à des fins de prudence. Le choc correspond à l'hypothèse d'une minoration de 50 points de base.

Récapitulatif des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA, 2019-2020
(en millions d'USD)

	<i>Montant</i>
a) Moyenne des décaissements bruts (sorties de fonds) annuels en 2019-2020, scénario de base	1 025
b) Besoins supplémentaires en cas de chocs de liquidité:	94,0
<i>Accélération des décaissements</i>	<i>77,0</i>
<i>Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts</i>	<i>10,0</i>
<i>Baisse du produit des placements</i>	<i>7,0</i>
c) Total a) + b)	1 119
d) Exigence de liquidité minimale (60% du total)	671